



**Concours de nouvelles policières
organisé par la Bibliothèque de Cognac
Édition 2019**

Règlement du concours

Article 1 : Objet du concours

La communauté d'agglomération de Grand Cognac, via la bibliothèque, organise son concours de nouvelles policières.

Le concours est ouvert du 18 juin 2019 et sera clôturé le 21 septembre 2019 (le cachet de la poste faisant foi).

Article 2 : Modalités de participation

- Le concours est gratuit, ouvert à toute personne physique de plus de 18 ans, n'ayant jamais été éditée, ou auto éditée.
- Les nouvelles proposées ne devront jamais avoir été publiées ou primées dans d'autres concours, ni être parues sur le Web, ni dans les journaux... Les participants garantissent être l'auteur de la nouvelle présentée.
- Chaque participant devra envoyer un seul texte à la bibliothèque, en 2 exemplaires.
- Afin de préserver l'anonymat, aucune mention d'auteur, aucun signe distinctif ne devra apparaître ni sur la nouvelle, ni sur l'enveloppe.
- La participation est interdite aux membres du jury, aux organisateurs, et aux membres de leur famille.

Article 3 : Thème du concours

Les participants devront rédiger une nouvelle inédite dans le genre policier au sens large du terme (enquête, thriller psychologique, social, noir, historique...)

Les participants devront intégrer dans leur texte toutes les expressions suivantes :

1. se regarder en chien de faïence
2. avoir les yeux de Chimène pour quelqu'un
3. sentir le vent tourner
4. en toucher un mot à quelqu'un
5. faire passer le goût de quelque chose à quelqu'un

Article 4 : Présentation de la nouvelle

Rappelons qu'une nouvelle est une fiction généralement brève et intense présentant des personnages peu nombreux qui réagissent à l'événement au cœur du récit. Elle comporte impérativement un titre qui donne du sens à l'intrigue. Elle se termine par une chute originale et déroutante qui respecte cependant la cohérence du récit.

- Le texte comportera 4 à 6 pages, format A4, de 25 lignes chacune.
- Le texte sera en Tahoma, 12, interligne 1.5, marges de 2 cm, recto seulement, en noir, avec pied de page et paginé. Aucun manuscrit ne sera accepté.
- La nouvelle comportera obligatoirement un titre, ainsi qu'un pseudonyme, choisi par l'auteur et clairement indiqué sous le titre. Sur chaque feuille du texte, en pied de page, l'auteur portera le titre et le pseudonyme.

Article 5 : Envoi des nouvelles

Les participants adresseront leur texte en 2 exemplaires par courrier à la Bibliothèque et chaque candidat certifiera ainsi, par son envoi, être l'auteur du texte.

Dans ce pli seront jointes sur papier libre les indications suivantes :

titre ; pseudonyme ; nom ; prénom ; date de naissance ; adresse ; numéro de téléphone et / ou adresse mail de l'auteur.

Les textes seront à envoyer à :

Bibliothèque de Cognac
Concours de nouvelles policières 2019
10 rue du Minage
BP 10228
16108 Cognac cedex

jusqu'au samedi 21 septembre 2019 au plus tard.

Les organisateurs ne sauront être tenus pour responsables en cas de perte, de vol ou de dégradation de l'œuvre envoyée.

La Bibliothèque s'engage à envoyer un accusé de réception pour chaque envoi.

Les œuvres ne seront pas rendues.

Article 6 : Prix à gagner

L'auteur de la nouvelle primée recevra un prix d'une valeur de 200 €.

Les participants seront prévenus au préalable du résultat soit par courrier postal, par appel téléphonique, ou par mail.

La remise du prix se fera le samedi 07 décembre à 15h00 à la Bibliothèque de Cognac.

La présence du lauréat ou de son représentant est vivement souhaitée.

Article 7 : Sélection et résultats du concours

Le jury est composé d'auteur de romans, professionnels du livre, de professionnel de la santé et d'une élue de la communauté d'agglomération de Grand Cognac.

Le jury, souverain de ses décisions, désignera un lauréat.

Il ne sera envoyé aucun avis écrit sur la qualité des nouvelles reçues, ni de classement.

Article 8 : Droits d'auteur et d'image

Le lauréat accepte la publication et l'affichage de son œuvre à des fins culturelles sur tout support ainsi que l'usage de son nom et prénom sans aucune rémunération en

contrepartie.

La communauté d'agglomération de Grand Cognac se réserve

- le droit de communiquer sur l'identité du gagnant du concours de nouvelles policières, à savoir nom et prénom.
 - dans le magazine de la communauté d'agglomération : Grand Cognac Magazine
- le droit de publier la nouvelle
 - édition papier en plusieurs exemplaires
 - sur le site internet de la communauté d'agglomération : <https://www.grand-cognac.fr/>
 - sur le site Facebook de la bibliothèque

Article 9 : Recours éventuels

Aucun recours fondé sur les conditions de déroulement du concours, son organisation, ou ses résultats ne sera admis. Le seul fait de poser sa candidature implique l'acceptation sans réserve de l'intégralité du présent règlement.

Tout candidat ne respectant pas ce règlement sera déclaré hors concours.

Article 10 : Informatique et libertés

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1976, modifiée par la loi du 6 août 2004, les informations collectées pour participer au concours de nouvelles policières sont destinées exclusivement aux organisateurs. Les données collectées à cette fin sont obligatoires pour participer au concours.



BIBLIOTHÈQUE

10 rue du Minage BP 10228 16 108 COGNAC Cedex
05 45 36 19 50 - bibliotheque@grand-cognac.fr 